

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le 13 juin 2016 à 19 h, à la salle du conseil sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à un bâtiment projeté, lequel sera érigé sur le lot 3931386 du cadastre du Québec, localisé du côté nord du boulevard Gouin Ouest à l'est de la rue Meunier.

Cette dérogation mineure autoriserait pour le bâtiment projeté :

- une hauteur supérieure à la hauteur maximale prescrite, soit de 8,4 mètres au lieu de 6,77 mètres;
- un taux d'implantation inférieur au minimum prescrit, soit de 15 % au lieu de 30 %;
- un pourcentage à l'alignement de construction inférieur au minimum prescrit, soit de 37 % au lieu de 60 %,

et ce, malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

Pour information, veuillez vous adresser à la Direction du développement du territoire : 514 872-3020.

DONNÉ à Montréal, ce vingt-cinquième jour de mai deux mille seize.

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement